

## # Equipe Urban Studio urbaniste -paysagiste

Urbaniste et paysagiste  
Audrey BARTHOMEUF  
Urban Studio

Architecte  
Amélie Rieux- FARAUT  
AMD Architectes-Ingénieurs

Bureau d'études VRD  
Bertrand GODILLON  
Artélia Ville et Transport

## # Budget prévisionnel

Le coût de l'opération toutes dépenses confondues est estimé à 1,8 M€ HT,  
La part de cette enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 M€ HT pour la Commune de Moidieu-Détourbe et de 0,150 M€ HT pour ViennAgglo.

## # Calendrier prévisionnel

- 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : mise au point du plan de composition , (implantation des bâtiments, espaces, volumes, organisation, choix des matériaux)
  - en concertation avec le syndicat de Rivière des 4 Vallées au sujet de la délimitation de la zone inondable et du projet de renaturation de la Vesonne
  - En articulation avec l'architecte du Groupe scolaire pour la place de la bascule
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 : consultation des opérateurs immobiliers

## # La démarche de projet

### Concertation publique

Dans la poursuite de la démarche déjà engagée, le projet sera présenté aux habitants, aux commerçants et aux riverains pour concertation.

### Vente des droits à construire

La construction des logements, des locaux commerciaux et du pôle médical se fera via la vente des terrains à un opérateur immobilier, seul ou en groupement,

Le respect du cahier des charges par l'opérateur, la qualité architecturale des logements et locaux tertiaires qu'il propose, les conditions économiques et juridiques, ainsi que sa capacité à respecter le plan de composition du maître d'œuvre, seront des éléments de négociation et de choix.



# Lettre d'information projet Centre-village Moidieu-Détourbe



## – Projet d'aménagement du Clos : choix du maître d'œuvre –

A l'issue d'une concertation publique sur le projet centre village, la commune a engagé l'opération des aménagements d'espaces publics et de VRD (voirie et réseaux divers) du Clos, qui détermine également les futures zones d'habitats,

L'opération comprend :

- L'aménagement de la nouvelle place du Village avec son espace terrain de boules ludiques et la fontaine,
- L'implantation d'une halle intégrant des toilettes publiques et un espace buvette,
- L'aménagement de la place des écoles,
- L'aménagement d'un trottoir et de stationnement en rive ouest de la route de Septème,
- La réhabilitation des murs en galets route d'Estrablin et chemin du Moulin,
- La création d'arbres d'alignement,
- La création d'un parking à l'entrée du centre-village route de Septème,
- L'aménagement du carrefour principal en plateau,
- L'aménagement des portes d'entrée de la zone 30 route de Septème et route du Vernéa,
- L'aménagement du parc des Berges,
- La création d'un parking à usage « événementiel » dans le parc des Berges.

## # Parole d'élue

“ Le projet retenu permet de concilier vie locale associative, sécurité des déplacements, et préservation des éléments historiques du village... ”



## # Le Projet « Aménagement urbain du Clos »

Plan masse – AMD/ARTELIA/URBAN STUDIO



## # Audrey Barthomeuf, urbaniste paysagiste :

Il s'agit de créer une véritable « greffe » urbaine en dessinant l'extension du village sur le site du Clos. Le projet reprend une implantation des constructions dans la logique du bourg avec des habitations perpendiculaires aux axes routiers. La nouvelle place, identifiable par sa halle est implantée au carrefour des routes d'Estrablin et de Septème. Elle est bordée de commerces en lien avec le cheminement vers les écoles et la future micro-crèche. La place sera ponctuellement bordée de murets et intègrera la fontaine.

Le parc est un élément majeur, il garde un aspect de prairie en son centre. Il est parcouru d'allées piétonnes et ouvre une perspective sur l'église. Il comporte le parking évènementiel.

La route d'Estrablin est un lien fort entre les sites, son traitement est l'occasion de valoriser le mur en galets, sur lequel est adossée la halle. Il est revu dans la hauteur et permet la sécurité des piétons par un cheminement côté parc.

La route de Septème comporte des parkings publics et des habitations à un étage côté route. Cela permet de conserver la vue sur l'église depuis le parc, mais également une respiration pour les habitations existantes. Le second étage des habitations en contrebas de la route, permet des rez-de-jardin.

La circulation routière est apaisée avec une zone 30, dont chaque entrée est marquée par un traitement spécifique de la chaussée. Le carrefour central est aménagé en plateau surélevé.

**Vue 1 :** La prairie du Clos est conservée dans sa partie centrale.

La hauteur et l'implantation en peigne des petits ensembles d'habitations permettent de maintenir la vue sur l'église et le vieux bourg.



AMD/ARTELIA/URBAN STUDIO

**Vue 2 :** La place arborée accueille un jeu de boules et des terrasses. Elle se prolonge vers le parc avec la halle adossée au mur en galets conservé sur sa longueur. Des murets en galets sont reconstitués route de Septème et d'Estrablin pour protéger la place.



AMD/ARTELIA/URBAN STUDIO

**Vue 3 :** la place de la Bascule, permet la liaison piétonne entre le parc et les écoles. Elle marque l'entrée du centre bourg à l'ouest.



AMD/ARTELIA/URBAN STUDIO